



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/014

Genève, le 4 août 2023

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));
- Aux Membres de Secteur de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- Aux Offices nationaux de statistique;
- Aux points de contact pour les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde;
- Aux organisations régionales et autres organisations internationales;
- Aux organisations régionales de télécommunication;
- Aux régulateurs;
- Aux fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Méthode utilisée pour l'élaboration de l'Indice de développement des TIC – Version 3

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans ma Circulaire/BDT/DKH/IDA/013 datée du 3 août 2023, le Secrétariat de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a élaboré une nouvelle version de la méthode d'élaboration de l'Indice de développement des TIC (IDI). Le document de la "Version 3", disponible [ici](#), rend compte des résultats du processus de consultation lancé en février dernier. Il s'agira du document de référence pour la prochaine réunion sur l'Indice IDI, qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2023 à Genève avec participation à distance, pendant les réunions annuelles du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH).

Je vous prie de bien vouloir consulter ma [circulaire précédente](#) pour obtenir des informations sur la réunion consacrée à l'Indice IDI, y compris en ce qui concerne l'inscription.

Je vous remercie pour votre participation à ce processus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur